

Un fonds fédéral pour les Juifs spoliés

Le Soir, 25 septembre 2000

On restituera leurs biens aux Juifs spoliés mais Verhofstadt n'évoque pas la collaboration d'Etat dans la déportation...

Pour la quarante-quatrième fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Union des déportés juifs en Belgique - Filles et fils de la déportation organisait, dimanche matin, son pèlerinage annuel à la caserne Dossin à Malines, à l'endroit même d'où sont partis près de 25.000 Juifs de Belgique à destination d'Auschwitz. Cette année cependant, la « Journée du martyr juif de Belgique » était plus exceptionnelle que de coutume en raison de la présence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Une « première » en fait en coordination avec la Commission nationale juive de Belgique pour la restitution. Le chef du gouvernement fédéral y a fait le point sur les travaux de ladite commission présidée par le diplomate Lucien Buisse, Grand Maréchal de la Cour honoraire. Et alors que les travaux de la commission sont loin d'être bouclés, il y a surtout annoncé d'ores et déjà plusieurs mesures qui montrent qu'à l'instar de nombre de pays démocratiques européens mais également d'autres continents, la Belgique est décidée à faire toute la clarté sur les biens volés ou spoliés aux citoyens juifs en 40-45. D'aucuns espéraient que le Premier ministre profiterait de sa présence à cette cérémonie du souvenir pour également demander pardon pour le rôle de l'appareil d'Etat dans l'organisation des rafles et de la déportation pendant la seconde guerre mais il n'en a nullement été question au cours d'une manifestation empreinte d'une grande émotion en raison de sa dimension intergénérationnelle et interculturelle.

Très symbolique, les six flammes du souvenir avaient été allumées par deux anciens déportés, deux anciens résistants et deux anciens enfants cachés avant que Benjamin Muller, cantor de la communauté israélite d'Anvers ne prononce le « El Malei Rahamim », la prière pour les déportés. Un temps fort particulièrement prenant comme les prises de parole de différents rescapés mais à l'évidence, le nombreux public présent attendait surtout le discours du Premier ministre.

Guy Verhofstadt a immédiatement rendu hommage aux quelque 25.000 citoyens juifs mais aussi aux quelques centaines de Tsiganes qui sont partis de Dossin pour « un voyage sans retour vers les camps d'extermination nazis de Pologne ».

Le chef du gouvernement a ensuite abordé la question de la spoliation et des biens en déshérence lancé voici quatre ans en Suisse : « il nous est alors apparu que contrairement à l'histoire de la déportation, notre connaissance du pillage systématique des biens juifs était restée très rudimentaire ».

Dans ce contexte national et international, le gouvernement précédent a créé une commission d'étude en 1997 « avec l'aval de l'ensemble des partis démocratiques ». Il y a un an, la commission (NDLR : présidée d'abord par l'ancien président de la commission bancaire, Jean Godeaux puis par Lucien Buisse) recevait des moyens financiers et humains pour réaliser sa mission. Elle remettra ses conclusions au gouvernement au plus tard en juillet 2001.

DES DOSSIERS BIEN IDENTIFIES

Guy Verhofstadt a fait un inventaire de toutes les formes de spoliation visant à souligner que la Belgique n'avait pas versé globalement dans l'antisémitisme à l'instar d'autres pays voisins. C'est ainsi que l'occupant allemand intervint très directement dans plusieurs procédures de saisie ou d'expropriation de biens mobiliers et immobiliers, ayant même dû recourir à des notaires du Reich pour accomplir certaines démarches juridiques.

Mais cela dit, certaines institutions financières belges ont aussi pratiqué une certaine forme de collaboration... Guy Verhofstadt a ainsi évoqué le rôle trouble de certaines compagnies d'assurance et de banques qui ont gardé par-devers eux des biens déposés par des citoyens juifs avant leur déportation. « Sans oublier que certains biens ont atterri dans les caisses du Trésor de l'Etat par le biais du Séquestre ou de l'Administration des domaines ».

Le Premier ministre a alors annoncé que le gouvernement mettrait sur pied un fonds qui serait financé à la fois par les autorités publiques, les banques et les compagnies d'assurances. Si des données concrètes font défaut, la commission s'efforcera de trouver des voies alternatives. Les ayants-droit identifiés et retrouvés pourraient avoir droit à une restitution directe. Par contre, en cas d'absence de descendance, l'argent irait alors au fonds gouvernemental. Les sommes non remboursées seront utilisées pour la création d'une Fondation qui pourrait venir en aide à des initiatives de la communauté juive mais aussi à des projets de lutte contre le racisme, l'intolérance et les violations des droits de l'homme en général. La Fondation sera cogérée par des personnalités indépendantes en liaison avec la communauté juive. (Christian Laporte)